



Carte professionnelle agent de sécurité

Par **Jeremy57**, le **14/08/2014** à **21:47**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**Je suis passer devant le procureur quand j'avais 16 ans pour une bagarre je n'avais pas eu de sanction (sursi , amende ou quoi) et maintenant j'ai 19 ans et j'ai un cap agent de sécurité peuvent t'il me refuser la carte professionnelle ? Car un camarade c'était fait refuser la carte professionnelle alors qu'il s'était fait prend entrain de fumer un pétard et il a eu un rappelle a la loi . Peuvent t'il me la refuser ?n[fluo]Merci de vos réponses[/fluo]

Par **Avocat Pénaliste**, le **03/10/2014** à **20:22**

Si votre casier judiciaire est vierge il ne devrait pas y avoir de difficultés pour la délivrance de la carte professionnelle. rnrn<http://www.sba-avocats.com/>